



L'ORÉE DE BERCE-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil Communautaire

Mardi 08 juin 2021

Étaient présents :

- Ecommoy : BALLESTER Anne, VASSEUR Jocelyne, DAVID Claude, GOUHIER Sébastien, ABEGG Marie-Christine,
 - Laigné en Belin : DUPONT Nathalie, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana
 - Marigné-Lailly : COVEMAERKER Dominique, GESLIN Mathilda
 - Moncé en Belin : BOYER Irène, GROLEAU Lucie,
 - St Biez en Belin : BIZERAY Jean-Claude, MORIN Mickaël
 - St Gervais en Belin : BOURGE Jean-Yves, REVEL Marie-Line, PLU Mathilde
 - St Ouen en Belin : RICHET Bruno,
 - Teloché : SEBILLET Marie-Noëlle, QUERVILLE Clarisse
- Conseillers communautaires.

Étaient absents :

- Ecommoy : GERAULT Stéphane donne pouvoir à GOUHIER Sébastien, HALILOU Nicolas
- Moncé en Belin : GUYON Olivier donne pouvoir à Lucie GROLEAU, CHAVEROUX Jean Marc donne pouvoir à Irène BOYER, PÉAN Didier
- Télouché : LAMBERT Gérard donne pouvoir à SEBILLET Marie Noëlle, BENOIT Ludovic
- St Ouen en Belin : FÉVRIER Florence donne pouvoir à Bruno RICHET

Également présents :

PINEAU Olivier (Directeur Général des Services)

M. Jean Claude BIZERAY a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme DUPONT reprend le compte-rendu du 18 mai qui est approuvé à l'unanimité.

Elle présente ensuite l'ordre du jour.

1°/ Approbation du schéma directeur de l'assainissement des eaux usées de Moncé

La Présidente expose qu'il est proposé au Conseil d'approuver le schéma directeur d'assainissement des eaux usées pour la commune de Moncé en belin. Le rapport du bureau d'études a été envoyé avec la convocation.

M. Jean Yves BOURGE, Vice-Président, en fait une présentation.

Ceci exposé, après présentation du schéma et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le schéma directeur d'assainissement des eaux usées de Moncé en Belin ci-annexé

2°/ Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le traitement des boues

La Présidente donne la parole à M. Jean Yves BOURGE, Vice-Président, qui explique qu'il est proposé au conseil d'autoriser La Présidente, à déposer une nouvelle demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le traitement des boues de la STEP de Teloché (300 m3) et de la STEP de Marigné (100 m3). La subvention sollicitée est de 30 % d'un montant HT de 21 790 €, soit 6 537 €.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser la présidente à déposer cette demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

3°/ Décision sur une réduction de redevance OM liée à la crise sanitaire

La Présidente expose qu'il est proposé au Conseil d'accorder une réduction de redevance OM aux gîtes du territoire.

M. Jean Claude BIZERAY expose la proposition faite au Conseil.

Suite à une discussion en Bureau, au regard de la répartition des coûts de collecte et des coûts de traitement des OM (50%/50%) auxquels nous pouvons ajouter les coûts liés à la gestion du service (communication, salaires, frais généraux...), il est proposé une réduction de 40 % sur les redevances 2021.

En effet, il est vrai que les gites ne seront pas fermés toute l'année 2021 mais nous pouvons aussi prendre en compte leur fermeture sur une partie de l'année 2020 alors qu'ils n'ont pas eu de réduction de redevance en 2020.

Une réduction de 40 % semble donc être la plus juste, ce qui représente pour le service Déchets un manque à gagner de 1 920.40 euros pour 2021.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accorder une réduction de 40 % sur leur redevance Ordures Ménagères 2021 aux gîtes du territoire communautaire.

4°/ Nouveau contrat pour la reprise des journaux, revues et magazines

La Présidente propose au Conseil de l'autoriser à signer un nouveau contrat avec la société Norske, avec effet au 1er juillet 2021, d'une durée de 4 ans avec une option de renouvellement d'un an. Les conditions resteraient identiques sauf le prix plancher qui passerait de 50 € par tonne à 70 € par tonne.

M. Jean Claude BIZERAY en fait la présentation.

Mme ABEGG demande quels déchets cela concerne.

Il lui est répondu que cela concerne les papiers collectés dans les sacs jaunes et pour lesquels la Communauté de Communes a un contrat avec cette société. La société Norske récupère les papiers, magazines à l'issue du centre de tri pour ensuite les recycler.

Le prix du papier fluctue mais il y a un prix plancher. Préalablement, le prix était de 50 €, il est passé à 70 €.

Mme ABEGG souhaiterait connaître le volume de la récupération qui a été fait l'an dernier. Olivier PINEAU indique qu'il va se renseigner pour apporter la réponse : en 2020, le tonnage de papier repris par la société a été de 347,59 tonnes.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser la présidente à signer ce nouveau contrat pour la reprise des journaux, revues et magazines avec la société Norske.

5°/ Délibération pour la participation du Pays à l'appel à manifestation d'intérêt Sequoia

La Présidente propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention passée avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), le Pays du Mans et toutes les collectivités membres du Pays, dans le cadre de la participation du Pays du Mans à l'appel à manifestation d'intérêt Séquoia. Cela va permettre aux collectivités l'accès à des financements pour des projets de rénovation énergétique.

Le projet de délibération ainsi que le projet de convention transmis par le Pays ont été envoyés avec la convocation.

Préambule

Madame la Présidente explique que la Communauté de Communes souhaite répondre favorablement au conventionnement avec la FNCCR lancé par le Pays du Mans en 2021 jusqu'à 2023 dans le cadre du programme ACTEE 2 et l'Appel à Manifestation d'Intérêt, et indique vouloir participer à une opération groupée de financement d'actions en faveur de la rénovation énergétique (études, ressources humaines, outils et maîtrise d'oeuvre) pour elle et le compte de ses communes.

Le Programme CEE ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52, est porté par la FNCCR.

Le programme ACTEE 2, dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 1 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

ACTEE 2 apporte un financement, via des appels à manifestation d'intérêt, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico- économiques, le financement de la maîtrise d'oeuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique. ACTEE 2 apporte également différents outils à

destination des collectivités et des acteurs de la filière, avec notamment la mise à disposition d'un simulateur énergétique, un site internet informant de chaque étape des projets de rénovation ainsi qu'un centre de ressources adapté aux territoires (cahiers des charges type, fiches conseils, guides, etc.) à destination des élus et des agents territoriaux.

Le Programme permettra ainsi :

- La mise en place d'outils innovants, notamment d'identification des communes pour porter l'investissement dans leur patrimoine communal, en lien avec les enjeux de rénovation énergétique à destination de l'ensemble des collectivités, lauréates ou non des AMI ;
- Une série d'actions (création et mise à jour d'outils, appui aux diagnostics et animation du dispositif avec le déploiement d'économies de flux) pour accompagner les projets d'efficacité énergétique, notamment en substitution de chaufferies fioul à destination des collectivités lauréates des AMI ;
- La création d'une cellule d'appui ouverte à toutes les collectivités dans une logique de « hotline » avec en complément la mise à disposition d'outils d'aide à la décision, de communication à des destinations des élus ;
- Pour une part prépondérante, le financement de l'accompagnement et de la maîtrise d'oeuvre pour la rénovation des bâtiments publics pour les collectivités sélectionnées dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt et des sous-programmes spécifiques ;
- De renforcer le réseau des économistes de flux et des conseillers en financement initié par le Programme ACTEE 1, toujours en coordination et en complémentarité avec le réseau des conseillers en énergie partagé (CEP) mis en oeuvre par l'ADEME. Ce dernier point fera l'objet d'une surveillance renforcée.

Suite à la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des bâtiments municipaux « SEQUOIA » lancé le 30 juin 2020, le jury a décidé de sélectionner les projets du groupement du Pays du Mans, Ville du Mans, Communauté Urbaine Le Mans Métropole et ses communes, de la Communauté de Communes Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, Communauté de Communes Maine Coeur de Sarthe, Communauté de Communes Sud Est Manceau, Communauté de Communes Orée de Bercé Bélois, Communauté de Communes Gesnois Bilurien, ainsi que des Communes de ces Communautés de Communes.

Conformément à cet appel à manifestation d'intérêt, l'objectif premier est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités. Il est attendu que les fonds attribués via cet AMI génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AMI et du Programme ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Les aides disponibles pour le territoire :

Le montant global maximum des fonds attribués aux Communes et à la Communauté de Communes sera de 90 200,00 euros HT (sous réserve du respect total des sommes et projets fixés dans

le cadre de l'annexe financière) pour un coût global de projet de 223 000,00 € HT, avec une déclinaison d'aide suivante :

- Axe 1 - études énergétiques : 53 250,00 € HT représentant 5 études de faisabilité, 28 audits énergétiques, 1 étude de substitution de chaudière fioul,
- Axe 3 - outils : 5 000,00 € HT représentant l'acquisition d'un logiciel,
- Axe 4 - maîtrise d'œuvre : 31 950 € HT représentant 5 études de maîtrise d'œuvre.

Comme chaque collectivité du Pays du Mans, les communes et la Communauté de Communes profiteront du recrutement d'un économiste de flux au sein de l'équipe du Pays.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de participer à l'opération groupée de financement d'action en faveur de la rénovation énergétique ;
- de s'engager à réaliser les actions en faveur de la rénovation énergétique inscrites dans la convention et l'annexe financière,
- d'autoriser la Présidente à signer la convention de mise en œuvre avec le Pays du Mans et la FNCCR, ainsi que tout document se rapportant à la mise en place de l'opération.

6° / Créations de postes

La présidente expose qu'il est proposé au conseil la création de 4 postes permanents et d'un poste pour accroissement temporaire d'activité, comme suit :

- Postes permanents :

- un poste de professeur de guitare :

Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

10 heures hebdomadaires

A compter du 16 septembre 2021

Un poste est ouvert sur 14 h hebdomadaires. Il est proposé de laisser ce poste vacant pour le cas où les heures de cours augmenteraient

- un poste d'accompagnement piano :

Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

2 heures hebdomadaires

A compter du 1er septembre 2021

Un poste est ouvert sur 4 h hebdomadaires. Il est proposé de laisser ce poste vacant pour le cas où les heures de cours augmenteraient

- un poste de professeur d'éveil musical / jardin musical :

Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

2 heures hebdomadaires

A compter du 1er septembre 2021

Ces heures sont effectuées actuellement par un autre agent en heures complémentaires qui souhaite arrêter.

- un poste d'animateur(trice) au service enfance :

Cadre d'emplois des adjoints d'animation

14.62 heures hebdomadaires

A compter du 1er septembre 2021

Suite à la réorganisation au service enfance à la rentrée prochaine (1 départ en retraite, 1 agent du service entretien qui intègre le service enfance au vu de ses problématiques de santé, un agent qui souhaite réduire son temps de travail pour des problèmes de santé et deux agents qui souhaitent changer de structure) un agent actuellement à 12.40 h par semaine changera de structure. Son contrat actuel n'est pas suffisant. Il est proposé de laisser le poste à 12.40 h vacant pour l'instant.

- Poste pour accroissement temporaire d'activité :

- un poste au service enfance :

Cadre d'emplois des adjoints d'animation

35 heures hebdomadaires

A compter du 1er septembre 2021

Durée maximum : 11 mois

Il est proposé la création de ce poste au service enfance afin de pallier les 50 % d'un agent qui revient en temps partiel thérapeutique à 50 % et son éventuel reclassement.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser la création de ces 4 postes permanents et de ce poste temporaire, tels que décrits ci-dessus.

7° / Modifications de postes

La Présidente expose qu'il est proposé au Conseil d'approuver les modifications de postes suivantes :

- Modification d'un poste d'animateur(trice) au service enfance :

Un agent du service enfance souhaite réduire son temps de travail au vu de ses problèmes de santé (elle ne peut plus faire des journées de 10 heures). Il lui a été proposé une nouvelle organisation de son temps de travail.

Son poste actuel est de 24 h hebdomadaires. Il passe à 22.67 h hebdomadaires, soit une baisse de 1.33 h par semaine (moins de 10 %). L'agent accepte cette modification.

- Modification d'un poste d'animateur(trice) RAMPE :

Il est proposé d'ouvrir tous les postes d'animateur(trice) RAMPE au cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants.

A ce jour, un des postes du RAMPE est ouvert au cadre d'emplois des Assistants socio-éducatif uniquement. Il est proposé de l'ouvrir également au cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser la modification de ces deux postes, tel qu'exposé ci-dessus.

8°/ Décisions prises par délégation

Liste des décisions prises par délégation de la Présidente :

Comptabilité : la liste des engagements saisis entre le 11 et le 31 mai 2021 est jointe à la présente.

- Par décision en date du 07/05/2021, la Présidente a décidé d'admettre en non-valeur 470 € sur le budget SPANC, 1354,08 € sur le budget PEJ, 9 973,89 € sur le budget Déchets et 997,52 € sur le budget général.
- Par décision en date du 12/05/2021, la Présidente a décidé de conclure une convention pour la pose d'une télérelève à la déchetterie d'Ecommoy,
- Par décision en date du 18/05/2021, la Présidente a décidé de conclure une convention de stage à titre gratuit au service petite enfance,
- Par décision en date du 18/05/2021, la Présidente a décidé de conclure une convention de stage à titre gratuit au service petite enfance,
- Par décision en date du 20/05/2021, la Présidente a décidé de conclure une convention de stage à titre gratuit au service enfance,

Urbanisme : la Présidente n'a pas subdélégué le Droit de Prémption Urbain. Elle n'a pas préempté de biens et les communes non plus.

Liste des DIA reçues et traitées

| | | | |
|----------|---------------------|------|---|
| 27/05/21 | st gervais en belin | 2021 | 19 Résidence des Noyers |
| 27/05/21 | st gervais en belin | 2021 | 148 bis route de Fromenteau |
| 05/05/21 | st gervais en belin | 2021 | Lot numéro 13 - lotissement L'Audionnière |
| 11/05/21 | Teloché | 2021 | 47 B rue de Bel Air |
| 11/05/21 | Teloché | 2021 | 43 rue du 8 mai |
| 11/05/21 | Teloché | 2021 | 43 rue du 8 mai |
| 11/05/21 | Teloché | 2021 | 2 rue des sabotiers |
| 11/05/21 | Teloché | 2021 | Le Chêne Creux |
| 17/05/21 | Teloché | 2021 | 3 rue des Cardeurs |
| 19/05/21 | Teloché | 2021 | 60 rue du 11 novembre |
| 12/05/21 | laigné en belin | 2021 | 20 rue du Chanteleux |
| 12/05/21 | laigné en belin | 2021 | 12 Le Clos de l'Avenue |
| 17/05/21 | st ouen en belin | 2021 | 3 route de la Fouquelerie |
| 19/05/21 | st ouen en belin | 2021 | La Foire |
| 19/05/21 | st ouen en belin | 2021 | 6 hameau du Chêne |

Liste des décisions prises par délégation du Bureau communautaire :

- Lors de sa séance du 20 mai, le Bureau a décidé d'accorder un prêt d'honneur de 2 000 € à M. Kevin Menu, qui a repris l'entreprise familiale de paysagiste à Teloché.

- Lors de sa séance du 20 mai, le Bureau a décidé d'adopter les nouveaux règlements de fonctionnement des services Petite enfance, enfance et jeunesse, pour l'année scolaire 2021-2022.

Aucune remarque n'est formulée.

9° / Questions d'actualité

Mme DUPONT propose de fixer un prochain Conseil Communautaire le mardi 24 juin concernant le protocole d'engagement du CRTE car la date butoir est le 30 juin.

Olivier PINEAU a adressé le 8 juin un mail aux communes pour alimenter ce protocole en vue d'indiquer les projets potentiels finançables cette année et qui ont fait l'objet d'une demande au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de la Préfecture afin de les lister dans le protocole.

Olivier PINEAU a déjà reçu quelques réponses des communes.

La collectivité va être autorisée par la Préfecture à signer un protocole d'engagement, qui est plus simple que le futur contrat qui devrait être signé d'ici la fin de l'année.

Une visioconférence est prévue le 18 juin à 9 h avec le sous-préfet sur le sujet.

M. GOUHIER précise qu'il aurait peut-être été souhaitable de finaliser le projet de territoire préalablement ou de faire les 2 en même temps.

Olivier PINEAU répond qu'effectivement, cela va se faire différemment car le protocole d'engagement va normalement se limiter à lister les enjeux déjà validés par le Conseil Communautaire depuis janvier 2021.

Olivier PINEAU précise qu'il y a quelques temps, la Préfecture avait totalement occulté le Pays du Mans alors qu'actuellement, il y a beaucoup de contrats en cours établis à l'échelle du Pays.

Le projet de territoire va être finalisé cet été et le CRTE devra être élaboré à partir de la rentrée et l'automne ; sachant qu'en parallèle, il y aura l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à rédiger.

Mme DUPONT indique que les nouvelles arrivent au fur et à mesure et que la Préfecture n'a pas toutes les informations précises pour l'organisation.

Concernant la transition énergétique, M. GOUHIER précise qu'il y a déjà des premiers retours sur les résultats et que le Pays du Mans n'est pas dans la trajectoire des objectifs qui avaient été fixés.

Mme DUPONT précise qu'un planning des réunions prévues jusqu'à la fin de l'année a été remis à chacun.

Mme DUPONT informe qu'elle a demandé à Olivier PINEAU de réfléchir à une journée conviviale entre les élus afin de faire découvrir la Communauté de Communes et de créer un moment de découverte et d'intégration car cela n'a pas pu se faire sur ce mandat en raison de la crise sanitaire (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire).

Mme DUPONT propose de faire le Conseil communautaire de septembre à l'École de Musique afin de pouvoir disposer du patio pour ce temps de convivialité.

M. DAVID sollicite un point ultérieurement sur le centre de vaccinations et notamment sur le fonctionnement car ce sont des missions qui s'inscrivent dans la durée et il y a beaucoup de personnes qui viennent. Mme DUPONT précise que cela fonctionne très bien et que cela se réalise de manière harmonieuse. Le centre va être fermé 15 jours en août.

Mme DUPONT félicite tous les agents qui se sont investis dans cette mission, notamment Anne Cécile, qui s'est beaucoup investie dans son organisation et qui continue à y passer du temps.